

Avenir institutionnel du Jura bernois : les trois chantiers de l'après-24 novembre

La Neuveville, le 28 novembre 2013

Trois jours après la votation du 24 novembre sur l'avenir institutionnel du Jura bernois, le Conseil du Jura bernois (CJB) a pris acte du résultat dans le cadre de sa séance mensuelle ordinaire du 27 novembre à La Neuveville. Ses membres ont eu la possibilité de donner leur avis et diverses déclarations de groupe ou individuelles ont été faites.

Le CJB a également évoqué l'avenir prochain ainsi que la situation nouvelle dont bénéficiera le Jura bernois suite à la clarification du cadre institutionnel dans lequel il évoluera. Il a mis en évidence trois chantiers institutionnels importants.

Statu quo+

Un rapport final sur le statu quo+ est attendu pour fin 2014. Un autre rapport consacré à certaines propositions immédiatement réalisables est souhaité par le Conseil-exécutif pour le mois de juin. Le CJB poursuivra les travaux avec la délégation actuelle : Walter von Kaenel (PLR, président de la délégation), Francis Daetwyler (PS, vice-président), Jean-Michel Blanchard (UDC), Pierre Mercerat (groupe autonomiste) et Daniel Chaignat (Verts). Cette délégation pourrait connaître des modifications à partir de la nouvelle législature qui débutera le 1^{er} juin en fonction des élections de renouvellement du CJB le 30 mars. Les travaux reprendront sous peu et le rythme de travail devra être soutenu afin de respecter les délais.

Le CJB rappelle que le statut particulier doit d'autant plus être approfondi qu'il se fonde sur le déséquilibre numérique entre les communautés linguistiques ainsi que sur la responsabilité historique du canton de Berne vis-à-vis du Jura bernois. Quant au statu quo+, il découle en droite ligne des propositions de l'Assemblée interjurassienne sur les pistes à suivre dans l'intérêt de la région interjurassienne. Il s'agit, depuis le 24 novembre, de la seule piste praticable, celle de la constitution d'une nouvelle entité cantonale formée du Jura bernois et du Jura ayant été définitivement écartée.

Cela signifie que le projet statu quo+ concerne prioritairement les compétences du CJB. Toutefois, le CJB est ouvert à la volonté du Conseil-exécutif d'inscrire la réflexion dans un cadre plus large visant à améliorer la prise en compte du bilinguisme institutionnel cantonal, c'est-à-dire la garantie offerte à chaque citoyen de pouvoir interagir avec le canton dans la langue officielle de son choix, en vue d'en faire un meilleur atout de développement. Il est également d'avis que le projet doit

aussi avoir des retombées bénéfiques pour les francophones du reste du canton, en particulier ceux de la région biennoise.

Vote communaliste

Le CJB constate que la Ville de Moutier est la seule commune du Jura bernois à avoir voté le 24 novembre en faveur de la solution institutionnelle globale proposée. Il prend acte avec respect de ce résultat et de l'aspiration qu'il traduit. Le processus défini dans la Déclaration d'intention du 20 février 2012 offre la possibilité aux communes du Jura bernois de demander un rattachement au canton de Jura. Le CJB prend note du fait que la décision de demander ou non le vote communaliste est du seul ressort d'une commune. Il ne souhaite pas un départ de Moutier et, dans sa grande majorité, s'engagera en faveur de l'unité du Jura bernois le cas échéant.

Le CJB maintient son attitude critique par rapport au vote communaliste. Il pense que cette solution n'est pas dans l'intérêt général des parties. Le CJB va également discuter avec le Conseil-exécutif des conditions d'un tel vote au cas où il serait demandé, tant il est vrai que son organisation éventuelle s'inscrit dans le cadre de la Déclaration d'intention mais ne met en jeu que les institutions du canton de Berne.

Relations extérieures

Le projet de statu quo+ comporte deux volets liés aux relations extérieures. Le premier vise un élargissement des compétences du CJB en vue d'un renforcement du partenariat direct entre le Jura bernois et le Jura. Le deuxième volet prévoit l'extension du partenariat direct vers le canton de Neuchâtel et une plus grande implication du CJB dans les questions qui se traitent à l'échelle de l'Arc jurassien.

La nouvelle situation institutionnelle constitue en ce sens une opportunité d'intensifier les relations extérieures dans une approche multilatérale centrée sur la clause du besoin, c'est-à-dire en envisageant des collaborations sélectionnées dans une perspective de gain mutuel.

La collaboration interjurassienne restera un axe important des relations extérieures du CJB. Conformément au droit bernois, il continuera d'être directement impliqué dans les projets interjurassiens en exerçant ses compétences de décision, de négociation et de participation, et il pourra ainsi contribuer au maintien du dialogue de qualité entre les deux cantons prévu par la Déclaration d'intention.

Ce communiqué a été adopté par 19 voix contre 2 par le CJB réuni le 27 novembre 2013 en assemblée plénière à La Neuveville.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat :
Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch